



le Traducteur

Pharmacie canadienne ► Recherche ► Politiques en matière de santé ► Pratique ► Amélioration de la santé

Étendre le champ de la pratique : rôle du pharmacien dans la prise en charge des affections mineures

Les pharmaciens jouent un rôle fondamental dans le système de soins de santé. On compte actuellement 26 000 pharmaciens qui exercent dans quelque 9000 pharmacies communautaires un peu partout au pays. Comme les heures d'exploitation de ces commerces dépassent largement celles d'ouverture des cliniques, les pharmaciens sont les professionnels de la santé les plus accessibles, occupant de ce fait une position tout indiquée pour prendre en charge les affections mineures.

D'après un récent rapport de l'Ontario Pharmacists' Association, la mise en œuvre d'un programme de prise en charge des affections mineures par les pharmaciens libérerait 570 omnipraticiens à temps plein et entraînerait des économies de 4,7 à 14 M\$ par année¹. Dans une proposition de service, la British Columbia Pharmacy Association précise que 95 M\$ sont consacrés annuellement au traitement d'affections mineures par des médecins et que des économies annuelles de 32 M\$ pourraient être réalisées si on permettait aux pharmaciens de poser ces actes médicaux². Selon une enquête réalisée par l'Association des Pharmaciens du Nouveau-Brunswick, 85 % des patients appuient l'intervention des pharmaciens lorsqu'il y a lieu de prodiguer des soins dans les situations urgentes, mais non critiques³. Ce type de service est offert au Royaume-Uni depuis une décennie, où entre 33 et 38 % des consultations pour cause d'affections mineures ont été transférées avec succès aux pharmaciens⁴.

Ces rapports montrent que la mise en place d'un tel service aura pour effet de réduire le fardeau pour le système de soins de santé, entraînant des économies, une diminution des temps d'attente et une amélioration des soins prodigués aux patients. Dans un contexte où le système de la santé fonctionne au maximum de sa capacité et où le nombre d'omnipraticiens est limité, le transfert de la prise en charge des affections mineures aux pharmaciens assurera la pérennité du système de soins de santé.

À l'heure actuelle, les pharmaciens de la Saskatchewan et de la Nouvelle-Écosse offrent des services de prise en charge des affections mineures dans le cadre de l'élargissement du champ de la pratique au Canada. Outre l'exécution des ordonnances, le pharmacien est de plus en plus appelé à jouer un rôle clinique auprès de sa clientèle; ce type de service est susceptible de s'étendre au reste du pays et d'être offert dans d'autres provinces.

Le présent numéro *du Traducteur* passe en revue plusieurs études internationales et traite des avantages de la prise en charge d'affections mineures par les pharmaciens, tant pour les patients que pour le système de la santé :

- **La prise en charge des affections mineures par les pharmaciens peut entraîner des économies substantielles liées aux soins de santé**
- **Recours accru aux services de prise en charge des affections mineures offerts par les pharmaciens écossais**
- **Les pharmaciens communautaires : bien formés pour prendre en charge divers troubles cutanés**
- **Les pharmaciens : premier point de contact pour plusieurs affections mineures chez l'enfant**

Si les études dont il est question de ce numéro *du Traducteur* fournissent des preuves préliminaires de l'utilité des pharmaciens dans la prise en charge des affections mineures, des recherches plus poussées s'imposent pour appuyer l'élargissement du champ de la pratique.

¹ Ontario Pharmacists' Association. An analysis of economic value & health system benefits for pharmacy professional services. September 2009:57-59.

² British Columbia Pharmacy Association. Clinical Services Proposal – Treatment of Minor Ailments. March 2013.

³ Association des Pharmaciens du Nouveau-Brunswick. Communiqué de presse. NBers overwhelmingly support expanded role for pharmacists. 23 mai 2012.

⁴ Pharmacy Association of Nova Scotia. 2013. Pharmacy services proposal – treatment of minor ailments.

La prise en charge des affections mineures par les pharmaciens peut entraîner des économies substantielles liées aux soins de santé

Baqir W, Learoyd T, Sim A, Todd A. Cost analysis of a community pharmacy 'minor ailment scheme' across three primary care trusts in the north east of England. *J Public Health*. 2011; 33(4):551-555.

Le problème : Les affections mineures sont des troubles autolimitatifs qui nécessitent une intervention médicale minimale. Malgré cela, les omnipraticiens consacrent une grande partie de leur temps à soigner des patients aux prises avec ce type de problèmes. En Angleterre, on estime qu'en 2006-2007, 57 millions de consultations auprès d'omnipraticiens portaient sur des affections mineures, pour une facture annuelle de 2 G£ (3,24 G\$ CAN). Ce fardeau inutile a fortement éprouvé le système de la santé, entraînant une hausse des coûts inhérents aux soins de santé. Au Canada, 38 % des budgets des gouvernements provinciaux et territoriaux sont alloués à la santé. Afin de réduire le déficit et de créer une économie plus durable, il est primordial que les coûts liés aux soins de santé n'augmentent pas⁵.

Une solution : Les pharmaciens occupent une position unique pour prendre en charge les affections mineures et peuvent alléger le fardeau qui pèse sur d'autres ressources en soins de santé plus coûteuses (omnipraticiens, hôpitaux, etc.). D'après cette étude, les patients qui auraient eu recours à d'autres composantes du National Health Service (NHS) si le programme de prise en charge des affections mineures n'avait pas été en place à North of Tyne Primary Care Trust (un organisme local responsable de la gestion des services de santé, maintenant remplacé par les Clinical



En Angleterre, les consultations pour cause d'affections mineures représentent 40 % des visites chez l'omnipraticien. Les deux tiers d'entre elles pourraient être assurés par les pharmaciens, d'où la réalisation d'économies substantielles.

Commissioning Groups) auraient occasionné des coûts mensuels additionnels de l'ordre de 6000 £ (9724 \$ CAN). Ce chiffre correspond à des coûts annuels de plus de 12 M£ (19,45 M\$ CAN) pour l'ensemble de l'Angleterre. La majorité des patients (58,1 %) mentionnent qu'ils auraient consulté leur omnipraticien si ce service n'avait pas été offert, ce qui aurait

été nettement plus onéreux pour le système de soins de santé. Le programme de prise en charge des affections mineures se compare aux séances de consultation offertes par les pharmaciens sur les médicaments en vente libre; c'est donc un service fort simple à mettre en œuvre et à intégrer dans la charge de travail du pharmacien.

Les implications : En Angleterre, les consultations pour cause d'affections mineures représentent 40 % des visites chez l'omnipraticien. Les deux tiers d'entre elles pourraient être assurés par les pharmaciens, d'où la réalisation d'économies substantielles⁶. La prise en charge de ces affections par le pharmacien permettrait aux médecins de consacrer plus de temps aux patients dont l'état est plus complexe, entraînant du coup une réduction des dépenses en santé. Le recours aux pharmaciens est une mesure rentable; en faisant appel aux médecins pour gérer les cas chroniques, on s'assure que l'état de santé général des patients s'améliore. Les pharmaciens sont qualifiés et formés pour prendre en charge diverses affections mineures, ce qu'ils font d'ailleurs depuis des années. En transférant la prestation de ce service aux pharmaciens, on s'assurera que les patients ont plus rapidement accès aux services d'un professionnel de la santé, en plus de contribuer à l'amélioration de l'économie.

Contexte ou méthode de recherche : Cette étude a été réalisée en Angleterre dans trois groupes de soins primaires (*Primary Care Trusts*). Les pharmaciens devaient présenter une demande pour obtenir le paiement du service rendu. La demande comprenait une ques-

tion à laquelle devait répondre le patient : « Si ce programme n'existait pas, quelle autre mesure auriez-vous prise? » Ce formulaire n'a été utilisé que pendant un mois, en février 2010. Au total, 396 demandes de paiement ont été présentées, et une analyse de minimisation des coûts a été

réalisée. L'incidence des coûts associés à ce service a été calculée en fonction des coûts de référence des soins de santé standard. On avait posé comme hypothèse que l'efficacité ne serait pas touchée, quelle que soit la composante du système de la santé qui serait utilisée.

⁵ Institut canadien d'information sur la santé. 2012. Canada's Health Care Spending Growth Slows. En ligne : [//www.cihi.ca/CIHI-ext-portal/internet/EN/document/spending+and+health+workforce/spending/release_30oct12](http://www.cihi.ca/CIHI-ext-portal/internet/EN/document/spending+and+health+workforce/spending/release_30oct12). Consulté le 26 juin 2013.

⁶ Accenture. Understanding the value of expanded pharmacist authority in Ontario. 2012.

Recours accru aux services de prise en charge des affections mineures offerts par les pharmaciens écossais

Wagner A, Noyce PR, Ashcroft DM. Changing patient consultation patterns in primary care: An investigation of uptake of the Minor Ailments Service in Scotland. *Health Policy*. 2011; 99(1):44-51.

Le problème : À l'heure actuelle, la plupart des patients consultent leur omnipraticien pour diverses affections mineures. L'efficacité des services de prise en charge des affections mineures offerts par les pharmaciens est tributaire de la participation au programme. Les patients précisent qu'ils choisiraient la voie associée aux temps d'attente les plus courts. Selon un rapport de l'Institut canadien d'information sur la santé publié en 2012, 45 % des patients estimaient devoir attendre trop longtemps pour un rendez-vous avec un omnipraticien⁷. Rendus publics en 2001, les résultats de l'étude de faisabilité du modèle de services de prise en charge des affections mineures implanté au R.-U. révèlent un taux de transfert global de

Le nombre d'actes médicaux posés par les services de prise en charge des affections mineures offerts dans plusieurs pharmacies s'est accru, passant de 64,2 % au cours des neuf mois suivant l'implantation du service (de juillet 2006 à mars 2007) à 68,9 % en 2008-2009.

38 % des consultations, des omnipraticiens aux pharmacies communautaires, pour les 12 affections visées par le projet pilote⁸.

Une solution : L'étude avait pour objectif d'évaluer le recours aux services de prise en charge

des affections mineures en Écosse. On a constaté qu'en 2008-2009, 1 211 900 actes médicaux ont été posés et que le nombre d'actes posés par les services de prise en charge des affections mineures offerts dans plusieurs pharmacies s'est accru, passant de 64,2 % au cours des neuf mois suivant l'implantation du service (de juillet 2006 à mars 2007) à 68,9 % en 2008-2009. Durant la période visée par l'étude, on a observé une tendance à la hausse du recours au service. Une analyse démographique a révélé un recours accru dans les régions urbaines et défavorisées, de même qu'une adoption plus importante du service dans les pharmacies appartenant à plus d'un propriétaire et dont la clientèle est jeune. En outre, une enquête réalisée en 2006 a fait

ressortir que les patients étaient plus enclins à traiter eux-mêmes leurs troubles mineurs et qu'ils préféreraient la pharmacie comme point d'intervention aux infirmières ou aux services téléphoniques offerts 24 heures sur 24 par le National Health Service (NHS)⁹. De plus, la facilité avec laquelle on peut avoir accès aux services d'un pharmacien et les plus longues heures d'ouverture des pharmacies garantissent une prise en charge efficace des affections mineures, tandis que les temps d'attente pour une consultation avec un omnipraticien sont beaucoup plus longs¹⁰.

Les implications : Avec le fardeau de la prise en charge des affections mineures qui repose sur les épaules des omnipraticiens, les temps d'attente augmentent, tout comme les coûts liés aux soins de santé. Les pharmaciens sont les professionnels de la santé les plus accessibles, ce qui les place dans une position idéale pour prendre en charge ces affections. En Nouvelle-Écosse, 5 % des patients n'ont pas de médecin de famille, et ceux qui en ont un doivent attendre longtemps avant d'obtenir un rendez-vous¹¹. Les patients peuvent tirer parti de l'accès facile aux pharmaciens et éviter des temps d'attente intermi-

nables en recourant à leurs services. Cette étude montre que les patients font appel à ce service; toutefois, on observe un écart démographique sur le plan de l'adoption. Comme les patients qui vivent en zones rurales doivent parcourir de longues distances pour consulter un médecin, il serait avantageux que les pharmaciens offrent ce service. L'adoption du programme en Écosse offre l'assurance que les services de prise en charge des affections mineures seront utilisés à travers le Canada s'ils y sont implantés.

Contexte ou méthode de recherche : Cette étude a été réalisée en Écosse entre 2006 et 2009. Les données ont été colligées auprès de la NHS National Services Scotland Information Services Division, qui offre aussi des services

de prise en charge des affections mineures. Les pharmacies ont été rétribuées selon le mode de capitation fondé sur le nombre de patients inscrits au service. L'indice de privations multiples écossais a servi à départager les zones

les plus défavorisées de celles moins défavorisées. Les régions rurales et urbaines ont été regroupées en deux catégories en fonction de la classification du gouvernement écossais de la taille des populations selon 8 catégories.

⁷ Institut canadien d'information sur la santé. 2012. Health Care in Canada, 2012: A Focus on Wait Times.

⁸ Hassell K, Whittington Z, Cantrill J, Bates F, Rogers A, Noyce P (2001). Managing demand: transfer of management of self-limiting conditions from general practice to community pharmacies. *BMJ*; 323:146-7.

⁹ Porteous T, Ryan M, Bond CM, Hannafor P. Preferences for self-care or professional advice for minor illness: a discrete choice experiment. *Br J Gen Pract.* 2006; 56(533):911-917.

¹⁰ Department of Health London. 2008. Partial Impact Assessment of Proposals to Expand the Provision of Minor Ailment Schemes.

¹¹ Pharmacy Association of Nova Scotia. 2013. Pharmacy services proposal – treatment of minor ailments.

Les pharmaciens communautaires ont l'assurance et la formation requises pour prendre en charge divers troubles cutanés

Tucker R. Community pharmacists' perceptions of the skin conditions they encounter and how they view their role in dermatological care. *Int J Pharm Pract.* 2012; 20(5):344-346.

Le problème : On estime que 25 % à 33 % des personnes présentent un trouble dermatologique au cours de leur vie¹². Les achats de produits dermatologiques représentent 20 % des ventes au détail, ce qui confirme que bon nombre de patients se procurent des traitements pour soigner ce type d'affections¹³. Lorsqu'on les a interrogés, 78 % des pharmaciens ont signalé que la sécheresse cutanée était le problème dermatologique rapporté le plus fréquemment au cours d'une semaine. D'autres affections couramment observées par les pharmaciens d'Angleterre et du pays de Galles sont identiques à celles traitées par les pharmaciens de la Saskatchewan et de la Nouvelle-Écosse, notamment l'eczéma (72 %), la candidose buccale et vaginale (66 %), et les feux sauvages (58 %). Les patients devraient être en mesure de s'adresser à des professionnels de la santé qualifiés pour trouver une solution à ces problèmes.

Une solution : Cette étude fait ressortir la fréquence à laquelle des patients se rendent à la pharmacie en raison d'un trouble dermatologique et montre que les pharmaciens sont adéquatement formés et bien placés pour fournir des conseils et des recommandations en matière de traitement à ces patients. Selon l'information recueillie, 64,8 % des pharmaciens participants avaient suivi des études supérieures en derma-



Selon l'information recueillie, 64,8 % des pharmaciens participants avaient suivi des études supérieures en dermatologie.

tologie, ce qui témoigne de leurs aptitudes à offrir des soins de cette nature. Les pharmaciens ont également été interrogés sur la perception du rôle qu'ils sont appelés à jouer dans les soins dermatologiques. Ils devaient attribuer une cote de 1 à 5 (où 1 = très peu d'accord et 5 = totalement d'accord) à cinq énoncés. Voici les énoncés et les cotes moyennes : les pharmaciens devraient être le premier point de contact des patients qui présentent un problème cutané (4,1); les pharmaciens jouent un rôle important pour aider les patients aux prises avec des problèmes cutanés (4,5); les pharma-

ciens sont une source inestimable de conseils sur les médicaments utilisés pour soigner les troubles cutanés (4,3); un plus grand nombre de troubles cutanés devraient être inclus dans le programme de prise en charge des affections mineures (3,9); et l'intensification de la prestation de soins dermatologiques en pharmacie serait bénéfique pour les patients qui présentent des problèmes cutanés (4,1). Ces résultats attestent du désir et de la volonté des pharmaciens à offrir ce type de soins.

Les implications : Les affections cutanées sont courantes dans la population générale, et les patients peuvent bénéficier des conseils de divers professionnels de la santé. Comme les produits dermatologiques représentent une grande proportion des ventes au détail, les pharmaciens constituent une ressource précieuse pour les patients en quête d'un traitement. De plus, les pharmaciens sont qualifiés pour prodiguer ce type de soins aux patients et ont confiance en leur capacité à le faire; les patients disposent donc d'un plus grand nombre d'options au moment de choisir quel professionnel de la santé ils doivent consulter, et ils peuvent tout de même avoir accès à des soins lorsqu'ils sont dans l'incapacité d'obtenir un rendez-vous avec leur médecin, un dermatologue, etc.

Contexte ou méthode de recherche : Un questionnaire auto-administré a été achevé à 3500 pharmaciens communautaires travaillant en Angleterre et au pays de Galles (sauf ceux de deux chaînes importantes qui ont refusé de participer à l'étude). Le ques-

tionnaire comportait 24 questions portant sur le nombre de troubles cutanés observés à la pharmacie, la confiance, la formation en dermatologie (études supérieures), l'orientation vers un généraliste et la participation aux soins cutanés. Des 3500 pharmaciens ayant

reçu un questionnaire, 881 y ont répondu; toutefois, 11 questionnaires comportaient des questions sans réponses ou aux réponses incomplètes, d'où un total de 870 questionnaires admissibles.

¹² The Associate Parliamentary Group on Skin. 2002. Report on the Enquiry into Primary Care Dermatology Services. En ligne : <http://www.appgs.co.uk/wp-content/uploads/2012/06/ENQUIRY-INTO-PRIMARY-CARE-DERMATOLOGY-SERVICES-2002.pdf>. Consulté le 27 juin 2013.

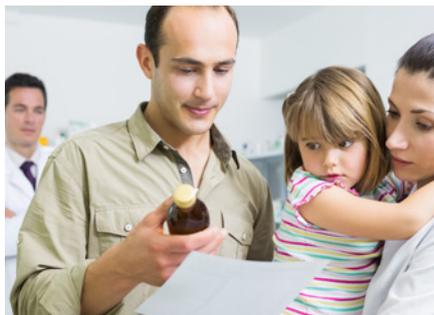
¹³ SymphonyIRI Group. 2011. UK OTC Market Summary. En ligne : <http://www.pagb.co.uk/about/pdfs/2010marketfigures.pdf>. Consulté le 27 juin 2013.

Les pharmaciens : premier point de contact pour plusieurs affections mineures chez l'enfant

Wong ICK, Chua SS, Edmondson H. Children's over-the-counter medicines pharmacoepidemiological (COPE) study. *Int J Pharm Prac.* 2007; 15(1):17-22.

Le problème : D'après les résultats d'une enquête, 40 % des adultes avaient acheté un médicament en vente libre dans une pharmacie au cours du mois précédent¹⁴. Les enfants aux prises avec des affections mineures sont souvent traités au moyen de médicaments en vente libre, qui doivent être adéquatement choisis et administrés pour être sûrs et efficaces. D'autres études ont révélé que le médicament le plus couramment administré aux enfants est l'acétaminophène, mais seulement 30 % des répondants connaissaient la dose exacte à administrer, et 12 % des parents donnaient le médicament à la mauvaise fréquence^{15, 16}. En Grande-Bretagne, on estime que, chaque année, 6,5 millions de consultations portent sur l'administration de médicaments en vente libre aux enfants, ce qui témoigne du rôle important que jouent les pharmaciens dans la prise en charge des affections mineures chez cette clientèle.

Une solution : Comme les pharmaciens sont le premier point de contact dans les cas d'affections mineures chez l'enfant, il leur revient de conseiller les personnes soignantes sur la prise en charge sûre et efficace de telles affections. Le National Service Framework for Children encourage la participation du pharmacien à la prise en charge des enfants traités par des médicaments en vente libre, afin de réduire



D'autres études ont révélé que le médicament le plus couramment administré aux enfants est l'acétaminophène, mais seulement 30 % des répondants connaissaient la dose exacte à administrer, et 12 % des parents donnaient le médicament à la mauvaise fréquence.

les risques potentiels. Réalisée en Grande-Bretagne, l'étude COPE a révélé que dans 56,2 % des cas, aucune mesure n'était prise avant la visite à la pharmacie, ce qui montre que les pharmaciens sont généralement les premiers professionnels de la santé consultés en contexte d'affections mineures chez l'enfant; 61,5 % des demandes des clients qui se sont présentés

à la pharmacie concernaient des marques précises de médicaments en vente libre. Les pharmaciens peuvent aider à déterminer si le médicament demandé est approprié, puis donner des conseils relativement au médicament choisi. Des situations se sont produites où la personne soignante a demandé de l'aspirine (Aspirin) pour un enfant de moins de 16 ans; or, ce médicament a été associé à des cas de syndrome de Reye. Chaque fois, l'intervention du pharmacien s'est révélée efficace, car aucune des personnes soignantes n'a acheté d'aspirine.

Les implications : Les pharmaciens jouent un rôle clé dans la sensibilisation des personnes soignantes à l'utilisation des médicaments en vente libre chez les enfants et, en conséquence, peuvent contribuer à la diminution du nombre d'effets indésirables associés à la prise de ces médicaments. Ils peuvent apporter leur concours à la diminution du nombre de médicaments mal choisis, de cas de surdosage et de sous-dosage, et de cas où il y a absence d'amélioration, voire aggravation des symptômes. Les enfants sont souvent plus sensibles que les adultes aux médicaments, ce qui accentue encore plus l'importance des pharmaciens dans la prise en charge des affections mineures chez l'enfant¹⁷.

Contexte ou méthode de recherche : L'étude COPE portait sur des enfants de moins de 16 ans et 12 pharmacies communautaires de Hull et East Riding, en Grande-Bretagne. Seules huit pharmacies ont pris part à l'étude jusqu'à la fin; cette dernière s'est échelonnée sur une période d'un an, afin que les variations saisonnières des affections soient prises en compte. Chaque mois, les données relatives

aux pharmacies ont été recueillies pendant une semaine. Le personnel de la pharmacie devait remplir un formulaire dès qu'une demande était faite relativement à un produit en vente libre destiné à un enfant ou qu'un tel produit était vendu. Les renseignements suivants ont été colligés : date, type de demande, âge et sexe de l'enfant, identité du client ayant fait la demande, type de symptômes et

durée, mesures prises avant de se présenter à la pharmacie, autres médicaments pris par l'enfant ou autres problèmes de santé concomitants, résultat de la consultation, identité du membre du personnel ayant servi le client et durée de la consultation. Les données ont ensuite été saisies au moyen du logiciel SPSS (Statistical Program for the Social Sciences), puis analysées.

¹⁴ Boardman H, Lewis M, Croft P, Trinder P, Rajaratnam G. Use of community pharmacies: A population-based survey. *J Public Health.* 2005; 27(3):254-62.

¹⁵ Simon HK, Weinkle DA. Over the counter medications: Do patients give what they intend to give? *Arch Pediatr Adolesc Med.* 1997; 151(7):654-656.

¹⁶ Conroy S et al. An examination of the risk management issues in the handling at home of over-the-counter medicines purchased for children. *Pharm J.* 2003; 271:209-213.

¹⁷ U.S. Food and Drug Administration. 2013. Giving Medication to Children. En ligne : <http://www.fda.gov/ForConsumers/ConsumerUpdates/ucm164427.htm>. Consulté le 27 juin 2013.

Le Traducteur

Collaborateurs

Roshni Chaudhari, Pharmacy Student
Philip Emberley, PharmD, MBA

Réviseurs

Wasim Baqir, PhD, BPharm, MRPharmS
Peter Noyce, PhD, BPharm, FRPharmS
Rod Tucker, PhD, BPharm
Siew Siang Chua, PhD, BPharm
Christine Dalgleish, BA
Christine LeBlanc, B. Journalism, FRPharmS

Personne-ressource

Philip Emberley
Directeur, Innovation dans la pratique
de la pharmacie
Association des pharmaciens du Canada

pemberley@pharmacists.ca
(613) 523-7877, poste 220
1-800-917-9489
www.pharmacists.ca/research



ASSOCIATION DES
PHARMACIENS
DU CANADA

CANADIAN
PHARMACISTS
ASSOCIATION



Ensemble, vers un monde en meilleure santé™

Pour recevoir une copie électronique des nouveaux numéros du bulletin Le Traducteur, communiquez avec nous à l'adresse suivante : research@pharmacists.ca.

La diffusion et la traduction de cette publication sont possibles en partie grâce à une contribution inconditionnelle à visée éducative de Pfizer.